



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Déclaration des élu-es CPE SNES-FSU à la CAPA d'avancement d'échelon des CPE (16/12/15)

Cette CAPA se tient un mois après les événements tragiques qui ont ensanglanté la France, fauchant plus d'une centaine de personnes, auxquelles nous tenons à rendre hommage ici encore. Nous rendons aussi hommage à la mobilisation remarquable des personnels du secteur public, notamment hospitalier, qui ont permis de sauver des vies.

C'est notre modèle de vie et de société qui est la cible au travers des victimes, une société humaine, solidaire, où chacune et chacun peut vivre et s'épanouir quel que soit son genre, sa couleur de peau, sa religion, son orientation sexuelle...

Dans le service public d'éducation, nous ressentons une responsabilité particulière. Certains des jeunes terroristes sont en effet passés par nos écoles, mais complètement au travers des valeurs que nous portons pourtant, avec de grandes difficultés dans certains établissements.

Cela montre bien à quel point l'école ne saurait se contenter d'un projet éducatif au rabais, notamment pour les classes populaires, qui, de déshérence des services publics en sentiment d'abandon, n'ont plus confiance.

Pour continuer à diffuser les valeurs républicaines, c'est donc d'une école ambitieuse pour tous dont nous avons besoin, pas d'une école ségrégative dont la principale réforme, celle du collège, va encore augmenter les difficultés, notamment en organisant la fuite d'une partie des meilleurs élèves vers les établissements du privé, qui se frottent déjà les mains.

Une école ambitieuse, une école qui réussit : c'est une école qui rémunère ses personnels correctement, et qui met en face des élèves le nombre suffisant d'adultes pour remplir les missions qu'elle leur assigne. Hélas, la loi de finances 2016 ne prévoit pas de création d'emplois de CPE pour accompagner cette ambition, pas plus que pour faire face à l'extension du périmètre de la vie scolaire : domaine 3 du socle commun (EMC, parcours citoyen...), relance de la vie citoyenne au collège et au lycée, relance des internats, élargissement de la pause méridienne... Les recrutements devraient être à la hauteur, alors que, pour prendre en exemple notre seule académie, le déficit de postes pèse sur la qualité de la prise en charge éducative des élèves, notamment en internat. Trop de collègues sont confrontés à des effectifs d'élèves qui ne leur permettent pas

d'embrasser toutes les dimensions du métier et les tensions subies au travail touchent une proportion importante de CPE.

Notre nouveau texte de missions donne aussi sens et ambition à toutes les dimensions de notre métier. Il doit maintenant être décliné dans toute sa portée pour la carrière des CPE : de la mise en conformité des concours de recrutement aux modalités d'évaluation de leur activité professionnelle par les chefs d'établissement ou les IPR, en passant par la redynamisation de la formation initiale et continue, qui doit être conforme à ce texte, contrairement à ce qui était souvent pratiqué les années précédentes.

Nous nous étonnons de la contradiction qui consiste pour le rectorat à répondre qu'il ne dispose pas de suffisamment de TZR CPE pour couvrir tous les besoins en remplacement et compensations...alors qu'il demande dans le même temps aux mêmes TZR d'assumer des fonctions d'adjoint dans certains établissements.

Enfin, et puisque nous n'aurons pas de CAPA avant mars, nous réitérons une double demande qu'il faut anticiper :

- l'affichage des postes logés pour le mouvement intra-académique
- un groupe de travail concernant l'affectation des futurs CPE stagiaires